



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				MASSOUH	Anne	X			
CHALLIER	Bruno	X				BONESSO	Paul	X			
LECLERC	Caroline	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
CHAIX	Jacques	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		CHAIX Jacques
SCHILLINGER	Martine	X				D'ASSISI	Florian	X			
RUIZ	Arlette	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X						18	01	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 18

Absents : 01

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-04-02-16

Objet : Élection de la Commission d'Appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-22 ;

Vu, le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'en application des dispositions légales, notamment l'article L. 1411-5 il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée de trois (3) membres titulaires et d'autant de suppléants, qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

Considérant que ces membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fait à scrutin secret ;

Considérant que les listes présentées peuvent comprendre moins de r
titulaires et de suppléants à pourvoir ;

➤ **Il est procédé à l'élection des membres titulaires de la CAO :**

Le maire rappelle les règles de désignations exposées préalablement et fait appel à la manifestation des candidatures sous la forme de listes de 3 personnes au titre des membres titulaires et 3 personnes au titre des membres suppléants.

Les listes candidates seront désignées par le nom de la personne tête de liste des titulaires.

Une seule liste se déclarant candidate, sont déclarés membres élus de la Commission d'Appel d'Offres :

• Membres titulaires

M. Bruno CHALLIER
Mme Martine SCHILLINGER
M. Denis POURRIÈRE

• Membres suppléants

Mme Catherine CATALDI
M. Paul BONESSO
Mme Anne MASSOUH

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,



E. HUGOU